

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 18-02-2021

Date de réception préfecture : 18-02-2021

Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 16 février 2021, à la Maison de l'intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 16 février 2021

D.23/02-21

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Ouvrage de lutte contre les inondations « Bassin du bourg » sur la commune de Lintot - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Date de convocation : 10 février 2021 Date d'affichage : 22-02-2021

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 84

PRESENTS : 67

VOTANTS : 71

Copies :

Membres présents :

M. Gilles AMAT, M. Marc BEAUCHEMIN, M. Philippe BEAUFILS, M. Kamel BELGHACHEM, M. Roger BERGOUGNOUX, M. François BOMBEREAU, Mme Hélène BRIFFAULT, M. Bruno CADIOU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Stéphane CAVELIER, M. Jacques CHARRON, M. Bastien CORITON, M. Dominique COUBRAY, Mme Chantal COURCOT, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Daniel DELAUNE, M. Yves DELAUNE, M. Frédérick DENIZE, M. Christophe DORE, M. Dominique DUBOC, M. Hugues DUFLO, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Lysiane DUPLESSIS, M. Chantal DUTOT, M. Didier FERON, M. Muriel FRADET, Mme Isabelle GERVAIS, M. Charlie GOUDAL, M. Marjorie HALASA, M. Tarek HAMMAN, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCHECORNE, M. Robert HAVART, M. Gérard HEBERT, Mme Linda HOCDE, M. Joëlle LAVENU, M. Didier LEBRETON, Mme Arlette LECACHEUR, M. Hubert LECARPENTIER, M. Joël LEFEBVRE, M. Alain LEGRAND, M. Michel LEMERCIER, M. Jean-François LEMESLE, M. Nathalie LEMESLE, M. Xavier LEVEE, Mme Marie-Françoise LOISON, M. Marie-Hélène LONGO, M. David MALANDAIN, M. Jean-François MAYER, M. Maryline MIRANDA TEODORO, Mme Moïse MOREIRA, M. Dominique MÉTOT, M.

Jean-Marc ORAIN, M. Christian PARIS, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, Mme Florence POTTIER, M. Frédéric RABBY-DEMAISON, M. André RIC, M. Antoine SERVAIN, M. Pascal SZALEK, M. Christophe TETREL, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR

Membres absents excusés :

M. Christian ABRAHAM, M. Patrice COLOMBEL, M. Gérard LENORMAND, M. Philippe LEROUX, M. Dominique MORAND, Mme Catherine RACINE, Mme Annick SEVESTRE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yan BASTIDA (pouvoir à Mme Florence POTTIER), M. Céline CIVES (pouvoir à M. Bastien CORITON), M. Franck DE BELLOY (pouvoir à Mme Moïse MOREIRA), M. Ludovic HEBERT (pouvoir à M. Christophe DORE), M. François TRUPTIL (pouvoir à Mme Virginie CAROLO-LUTROT)

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Ouvrage de lutte contre les inondations « Bassin du bourg » sur la commune de Lintot - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Monsieur Hubert LECARPENTIER, Vice-Président de Caux Seine agglo, chargé du Cycle naturel de l'eau, expose :

" Dans le cadre de sa compétence en matière de prévention du risque inondation, Caux Seine agglo souhaite réhabiliter le « bassin du bourg » sur la commune de Lintot. Ces travaux nécessitent un agrandissement de 292 m² et la pérennisation d'un chemin d'accès de 176 m². Il s'agit de la totalité de la parcelle cadastrée B 493 (27 m²) et 441 m² de la parcelle cadastrée B 479 appartenant toutes deux à Mesdames LAMBERT Marcelle (VARIN) et Marie-Paule, et à Messieurs LAMBERT Jean-Paul, Jean-Luc et Jean-Marc.

Des négociations foncières amiables ont été menées avec les propriétaires sans aboutir à un accord. De ce fait, Caux Seine agglo souhaite engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire permettant d'assurer la maîtrise totale foncière du site concerné.

La mission d'assistance foncière est réalisée par le bureau d'études Ingetec, maître d'œuvre de ce projet."

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 7-5 des statuts de Caux Seine agglo.

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur avis favorable du Bureau, consulté le 2 février 2021,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de la parcelle B 493 et 441 m² de la parcelle B 479,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2021 de l'Administration générale (rubrique 735 - nature 2312).

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Virginie CAROLO-LUTROT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.